



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	12	1

OBJET : 11-3 - DCM N°11-3 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 16 RUE DU CANNET - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

2703/22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet,
Le 19/07/2022
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 19/07/22

Pour le Maire,

Le Maire certifie du caractère exécutoire de cet acte



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU JEUDI 7 JUILLET 2022

Le jeudi 7 juillet 2022 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/07/2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaele DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Stephanie FICARELLA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anais IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, Mme Aline ABRAVANEL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU, M. Michel GIRAUDET.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Gerald LACOSTE,
Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Marguerite BLAZY,
Mme Alexia MISSANA à M. Marc ANFOSSO,
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Yves DAHAN,
M. Matthieu GILLI à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL,
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,
Mme Sophie NASICA à Mme Beatrix GIRARD,
Mme Nathalie GRILLI à Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VUILLEMIN,
Mme Johanna SIMOES DA SILVA à Mme Stephanie FICARELLA,
M. Alain BERNARD à M. Hassan EL JAZOULI,
M. Daniel FOTI à M. Arnaud VIE

Absents : M. François ZEMA.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Anais IMBERT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) URBANISME – FONCIER – DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2017, le Conseil municipal a autorisé le renouvellement de la politique d'aide au ravalement avec le bénéfice d'aides financières communales dans le secteur de la Vieille Ville jusqu'au 31 décembre 2022.

Après instruction des demandes déposées et afin de bénéficier de la participation financière communale pour le ravalement des façades, il apparaît que les conditions d'attribution de l'aide communale sont satisfaites dans le cas d'espèce qui suit.

Compte tenu de la conformité technique, il est donc proposé d'accorder une subvention communale à la personne désignée ci-après :

Bénéficiaire	Adresse des travaux	Date de la Commission Urbanisme – Foncier – Développement et Aménagement Urbains	Date de la Commission des Finances, Ressources, Moyens généraux, NTIC	Montant TTC de la subvention en euros
Mme M-A. ROUCHON	16 rue du Cannet	21 / 06 / 2022	29 / 06 / 2022	790,00 €

Le montant total des subventions s'élève à 790,00 € (Sept cent quatre-vingt-dix euros).

Les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2022 sous le numéro d'imputation : 721-820-20422-721.

OUÏ CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2022 à la personne suivante, Mme M-A. ROUCHON - Propriétaire du 16 rue du Cannet ;

- **DIT** que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2022 sous le numéro d'imputation : 721-820-20422-721.

Accusé réception Sous-préfecture : 19/07/22
Identifiant de l'acte : 06-210600045-20220707-751520-DE-1-1

Durée de publication du 19/07/22

au 19/09/22

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."